

**PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU : 6 décembre 2017

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 30 novembre 2017

Date d'affichage : 15 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey-les-Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BLANZIN

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	EXCUSÉS	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH			X	
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLÉNOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			X	
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY			X	
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI			X	
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI			X	
FAVIÈRES	Christophe BLANZIN	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Xavier LOPPINET, Lionel GUINGRICH

Ordre du jour

1 – Développement social et solidarité

1.1 – BC-2017-1115 - Action un temps pour soi 2018 avec l'association Familles Rurale

1.2 – BC-2017-1116 - Avenants aux conventions d'objectif avec le GIP « Grandir et vieillir en Pays de Colombey et du Sud toulinois »

2- Développement Economique

2.1 - BC-2017-1117 - *renouvellement du bail occupation précaire en bail commerciale à l'entreprise EZA SECURITE*

2.2 - BC-2017-1117 - *renouvellement du bail de l'entreprise CHANG*

3 - Tourisme

3.1 – C-2017-1119 - Demande de financement C.T.S au C.D 54 pour la saison estivale

4-culture

4.1 – BC-2017-1120 - Bilan financier culture 2017

4.2 – BC-2017-1121 - Budget prévisionnel 2018

4.3 – BC-2017-1122 - Délibérations Cache-Cache média

5 – Services aux communes

5.1 – BC-2017-11203 - Avenant accès déchetterie

5.2 – BC-2017-1124 - Diagnostic territorial de la fonction tri des déchets ménagers secs recyclables

5-3 – BC-2017-1125 - Projet SLIME

5.4 – BC-2017-112 6 - Délibération exécutive pour le marché d'exploitation des installations thermiques

6 – Moyens Généraux

6.1 – Etude pour un projet de chaufferie bois et réseau de chaleur

6.2 – BC-2017-1127 - Indemnité trésorière

6.3 – BC-2017-1128 - Fonds de concours

1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE**1.1 – BC-2017-1115 - ACTION UN TEMPS POUR SOI 2018 AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALE**

L'intérêt de cette action a été souligné dans les travaux conduits pour le Contrat Local de Santé. Chaque année un cofinancement est sollicité auprès du Conseil départemental. Il se pourrait qu'il ne puisse être apporté en 2018. Il s'agit d'amener les personnes repérées par les travailleurs sociaux, ayant des difficultés particulières (isolement, addiction, dépression...), à sortir de l'isolement et éviter que leur situation ne se dégrade. L'objectif est de leur permettre à terme de s'insérer dans un groupe de droit commun.

Bilan 2017

Nombre de personnes orientées : 12

Nombre de personnes effectives : 5 (dont des jeunes et des bénéficiaires du RSA)

Contenu de l'action : Afin de dynamiser les participants, le groupe propose une organisation des séances co-construites par les animateurs et les participants, les savoir-faire de chacun sont ainsi valorisés.

Outre des activités manuelles, le groupe a bénéficié d'animations par la Cité des paysages à Sion, le CERFAV, d'ateliers cuisine, de sophrologie et de musique émotionnelle. Les participants ont proposé de nouvelles activités comme le jardinage, une sortie photographie au jardin botanique, l'intervention d'une socio-esthéticienne et même un karaoké.

Une action partenariale : De nombreux partenaires ont été mobilisés à différents niveaux pour la mise en œuvre de ce projet : Service territorial insertion et Service Social du Conseil départemental, Mission Locale, Familles Rurales, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, le SAMSAH d'ESPOIR 54 et des intervenants extérieurs selon le thème.

Ces partenaires orientent le public et assurent le suivi des personnes. Certains interviennent dans les temps d'animation comme les assistantes sociales du Conseil départemental. Elles ont aussi organisé le transport avec un véhicule du Département lors des sorties.

Budget réalisé :

DEPENSES 2017:				
	NATURE	Compte	Prévisionnelles TTC	Réalisées TTC
	Services extérieurs	61		
	Rémunération d'intermédiaires	622		
	Association Familles Rurales Intercommunale		5 883,60	4 692,37
	Activités et transport			
	TOTAL DEPENSES		5 883,60	4 692,37
RECETTES 2017:				
	NATURE	Compte	Prévisionnelles TTC	Réalisées TTC
	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	743	1 000	1 000
	Subvention fonctionnement Collectivités : CC	744	3 093	2093
	Subvention fonctionnement Caf versée à l'association Familles rurales	745	1 790,60	1 603,37
	TOTAL RECETTES		5883,60	4 692,37

Projets 2018

Publics : 12 orientations dont 6 Bénéficiaires du RSA

Moyen de transport par le biais de Mobilité Solidaire et par leurs propres moyens.

Planning prévisionnel de 2018 :

2 séances de co-organisation avec les participants

19 séances de janvier à juillet 2018

3 séances d'octobre à décembre 2018

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES :			
	NATURE	COMPTE	MONTANT TTC *
	Services extérieurs	61	
	Autres services extérieurs	62	
	Rémunération d'intermédiaires	622	
	Association Familles Rurales Intercommunale		5401
	Dont 1000€ d'intervenants		
	TOTAL DEPENSES		5 401€
RECETTES PREVISIONNELLES			
	NATURE	COMPTE	MONTANT TTC *
objet demande	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	743	1 000
	Subvention fonctionnement Collectivités : CC	744	3401
	Financement par l'association Familles Rurales		1000
	TOTAL RECETTES		5 401€

On notera que les coûts d'intervenants extérieurs sont pris en charge par l'association Familles Rurales qui valorise ainsi une partie de sa subvention de la caisse d'allocations familiales.

Le cofinancement de l'opération par le Conseil départemental n'est pas assuré pour 2018.

L'action a été identifiée comme participant à la mobilisation des personnes en rupture sociale et isolée dans le cadre du futur Contrat Local de santé. Elle est listée dans les actions qu'il conviendra de soutenir et de développer sur le territoire du Toulouais. Dès lors les cofinancements pourraient être sollicités par cet autre moyen, quand le contrat local de santé aura été validé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du bureau

AUTORISENT le Président à signer une convention avec l'association Familles rurales pour la mise en place de l'action « Un temps pour soi » en 2018 pour apporter un soutien à hauteur de 4101€

SOLLICITENT le conseil départemental pour une subvention de 1000€ sur cette action, ou à tout autre cofinanceur, notamment dans le cadre du futur contrat de santé local.

AUTORISENT l'inscription des crédits au budget 2018.

1.2 – BC-2017-1116 - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIF AVEC LE GIP « GRANDIR ET VIEILLIR EN PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS »

Les conventions triennales établies pour la gestion des multi-accueils nécessitent une révision annuelle par avenant pour définir le montant de l'année suivante. Définition du montant de subvention pour l'année 2018

Les modalités financières et les règles de fonctionnement sont détaillées dans chaque convention pour les sites de Blénod-les-Toul et de Favières. Les conventions sont signées pour une durée de 3 ans du 01/01/2017 au 31/12/2019.

Pour l'exercice 2017, le GIP Grandir et Vieillir en Pays de Colombey a sollicité une subvention pour la mise en œuvre de chaque action, dont les montants ont été répartis comme suit :

- 58 900 € (100% de la subvention dès la signature de la convention) pour le site de Favières
- 61 800 € (25% de la subvention à la notification de la convention 25% en Février 2017 et 25% en mars 2017 et le solde en avril 2017) pour le site de Blénod les Toul.

Pour l'exercice 2018, le GIP sollicite une subvention pour la mise en œuvre de chaque action. En anticipant l'impossibilité de renouveler les emplois aidés engagés en 2017, il convient d'ajouter ce différentiel dans à la participation (8600€ par an et par poste), soit deux postes à Blénod-les-Toul et un poste à Favières.

- 67 500 € (50 % de la subvention dès la signature de l'avenant, 50% en avril) pour le site de Favières
- 79 000 € (50 % de la subvention dès la signature de l'avenant, 50% en avril) pour le site de Blénod les Toul.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus du bureau communautaire

APPROUVENT les modalités des avenants 2018 aux conventions d'objectif 2017 avec le GIP (une convention par site)

AUTORISENT le président à signer les avenants et les autres documents y afférent

DEMANDENT d'inscrire au budget 2018 la subvention de 79 000 € concernant le site de Blénod et 67 500 € concernant le site de Favières

AUTORISENT le versement d'une avance sur la subvention sur le BP 2018

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 - BC-2017-1117 - RENOUELEMENT DU BAIL OCCUPATION PRECAIRE EN BAIL COMMERCIALE A L'ENTREPRISE EZA SECURITE

La convention précaire avec EZA Sécurité pour l'occupation du bureau n°1 de la pépinière Agrinoyal étant arrivé à échéance, il est proposé de maintenir la société sur sa demande au sein de la pépinière dans le même bureau qu'elle occupe au moyen d'un bail commercial. Ce bail commercial de 9 ans reprend le dernier loyer révisé de la société, à savoir 199,76 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau,

ACCEPTENT de poursuivre l'occupation d'EZA Sécurité dans la pépinière AGRINOVAL avec un bail commercial de 9 ans et un loyer mensuel de 199,75€ HT

AUTORISENT le Président à signer le bail commercial avec EZA Sécurité

2.2 - BC-2017-1118 - RENOUELEMENT DU BAIL DE L'ENTREPRISE CHANG

Le Président informe le bureau que le bail professionnel signé avec Madame Pei Chen CHANG sis 29 rue de la liberté à Vannes le Chatel en date du 29 août 2011 a été reconduit par tacite reconduction le 31 août 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

ACCEPTENT la tacite reconduction pour une durée de 6 ans dans les conditions du bail initial.

3 - TOURISME

3.1 – C-2017-1119 - DEMANDE DE FINANCEMENT C.T.S AU C.D 54 POUR LA SAISON ESTIVALE

La commission Base de Loisirs invite les élus du bureau à prendre connaissance du programme d'animation de la Base de Loisirs Intercommunale à Favières élaborées pour l'année 2018.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré

ACCEPTTE le programme d'animations culturelles et sportives et le budget présenté ci-dessous pour un montant prévisionnel de **42 000 €** comportant notamment les actions suivantes :

Animation :

Fête de l'été : Samedi 23 juin 2018 animations d'envergure avec location de matériel, groupes de musique, spectacle, catering, repas et hébergement des troupes,... **10 100 euros**

Triathlon Tour : 11 juillet 2018, initiation Triathlon pour les enfants, **1 000 euros**

Trampoline : 18 juillet 2018 : **1 550 euros**

Spectacle : 22 juillet 2018, théâtre en plein air **4 400 euros**

Animation Nature : 25 juillet 2018, **200 euros**

Parcours accrobranche : 01 août 2018, **3 100 euros**

Animation nature : 8 août 2018, **200 euros**

Journée du vent : 12 août 2018 installation et démonstration de cerf-volant **400€**

Cinéma de plein air: 24 août 2018, **3 050 euros.**

Triathlon : 9 septembre 2018, **6 000 euros**

Total : 30 000 €

Communication :

Insertions journaux ... **2 000 euros**

Radios : Magnum, Déclic et associées, **1 500 euros**

Autres médias, **1 500 euros**

Total : 5 000 €

Fournitures Diverses :

Analyse d'eau, Bracelets imprimés pour l'entrée, pharmacie et autres fournitures : **7 000 euros**

Total global saison 2017 : 42 000 euros, budget provisoire sous réserve de modifications ultérieures.

SOLLICITE la subvention au titre du CTS Conseil Départemental 54 pour un budget prévisionnel global : 42000 € - Aide demandée : **12600 €**

S'ENGAGE à prendre en charge la dépense non couverte par les subventions, estimée à **29 400 €** et à prévoir à son budget 2018 les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer les conventions et tous documents nécessaires à la conduite de ces animations

4-CULTURE

4.1 – BC-2017-1120 - BILAN FINANCIER CULTURE 2017

Les élus du bureau communautaire sont invités à prendre connaissance du bilan financier 2017 de l'action culture, le tableau joint en annexe détaille les actions.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

PRENNENT ACTE du bilan financier 2017 de l'action culture tel que présenté dans le tableau joint en annexe.

4.2 – BC-2017-1121 - BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le vice-président présente le nouveau plan de financement du budget culture 2018. Il convient de répartir les financements en fonction des objectifs de la charte pour 2018.

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré

ACCEPTENT le programme culturel présenté pour un montant prévisionnel de **191 777 €** comportant notamment les coûts suivants :

- Objectif 1 : 84 647 €
- Objectif 2 : 11 500 €
- Objectif 3 : 500 €
- Objectif 4 : 6 130 €
- Objectif 5 : 89 000 €

SOLLICITENT les subventions auprès de la DRAC, la CAF et le Conseil Général (CTS)

DRAC : Aide demandée : **9 200 €**

CAF : Aide demandée : **3 000 €** sur Contrat Enfance Jeunesse

CTDD : Aide demandée : **12 500 €**

S'ENGAGENT à prendre en charge la dépense non couverte par les subventions, estimée à **143 118 €** et à prévoir à son budget 2018 les crédits nécessaires.

AUTORISENT le Président à signer les conventions et tous documents nécessaires à la conduite de ces actions culturelles.

4.3 – BC-2017-1122 - VERSEMENT SUBVENTION CACHE CACHE MEDIA PROJET EMISSIONS CACHE-CACHE MICRO ET CLASSES DECOUVERTES

Le Vice-Président en charge de la culture propose, dans le cadre contractuel et budgétaire voté le 7 décembre 2016, le versement de la subvention 2017 à hauteur de **500 €** pour le projet « émissions cache-cache micro 2016/2017 » et **260 €** pour le projet « classes découvertes 2017 ».

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

ACCEPTENT le bilan présenté et les montants ci-dessus.

AUTORISENT le Président à verser l'intégralité de la subvention au BP 2017 pour les actions cache-cache micro et classes découvertes

5 – SERVICES AUX COMMUNES

5.1 – BC-2017-1120 - AVENANT ACCES DECHETTERIE

Considérant le redécoupage territorial à compter du 01/01/17, il convient de modifier les conventions avec la communauté de communes de l'Ouest Vosgien (fusion des CC du Pays de Neufchâteau et CC du Pays de Chatenois) pour autoriser les habitants du sud du territoire à accéder aux déchèteries de RAINVILLE et Chatenois, et en contrepartie autoriser les habitants de PUNEROT, AUTREVILLE et HARMONVILLE d'accéder aux services de la déchetterie intercommunale d'Allain.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

AUTORISENT les habitants de PUNEROT, AUTREVILLE et HARMONVILLE d'accéder aux services de la déchetterie intercommunale d'Allain.

5.2 – BC-2017-1124 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA FONCTION TRI DES DECHETS MENAGERS SECS RECYCLABLES

Le SMD des Vosges souhaite renouveler son marché de tri des recyclables secs à sa charge en intégrant les extensions des consignes aux plastiques nécessitant une évolution des installations de tri.

Préalablement à un investissement de centre de tri, création ou modernisation, il est primordial de réaliser une étude territoriale de la fonction de tri : il s'agit de réaliser un diagnostic de l'existant et de construire et d'analyser différents scénarios prospectifs afin d'éclairer les décisions à prendre et notamment concernant les aides financières éventuelles de l'ADEME aux projets du territoire.

Cette étude territoriale sera portée par le SMD des Vosges et devra permettre en particulier de

- **faciliter un élargissement cohérent des bassins versants des centres de tri au-delà des territoires de compétence des collectivités locales**
- contribuer à renforcer la mutualisation entre les collectivités
- **maîtriser les coûts de tri sur le territoire**
- aider à transcrire et à adapter localement, en fonction des caractéristiques des territoires les enseignements, non prescriptifs, des études nationales.
- **répondre à un besoin de planification territoriale de la gestion des déchets**

L'étude territoriale de la fonction de tri est à coordonner avec les Plans Régionaux de Prévention de Gestion des Déchets en fonction de l'avancement de leur construction et de leur adoption. A ce titre il est important de lancer rapidement cette démarche et la Région Grand Est est engagée.

Le territoire de cette étude serait le suivant :

- le SMD
- la métropole du Grand Nancy
- le SDED 52
- le Smet 55
- le SM de Sarrebourg
- CC du Saulnois
- CC Vezouze en Piémont
- CC Territoire de Lunéville à Baccarat
- CC Meurthe, Mortagne , Moselle
- CC du Saintois
- COVALOM (CC du Pays de Colombey et Sud Toulinois et CC Moselle et Madon)
- CC Terre Toulaise
- CC du Bassin de Pompey
- CC de Seille et Mauchère – Grand Couronné
- CC du Sanon
- CC du Sel et Vermois

Il s'agit d'accepter d'être membre du groupement d'étude pour la réalisation de ce diagnostic territorial qui permettra de valoriser des recyclables secs en lien avec les objectifs de la loi TECV.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

ACCEPTENT d'être membre du groupement de commande pour la réalisation d'une étude sur la partie diagnostic territorial de la fonction du tri porté par le coordonnateur du groupement , le Syndicat Mixte de Déchets des Vosges

AUTORISENT le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du groupement de commande.

5-3 – BC-2017-1125 - PROJET SLIME

Au croisement de l'expérimentation nationale territoire zéro chômeur longue durée, des actions habitat de lutte contre les déperditions énergétiques, et de la dynamique TEPOS porté par le Pays Terres de Lorraine, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a candidaté auprès du CLER-réseau pour la transition énergétique pour la mise en place d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) – délibération 1072 du 6 septembre 2017. Cette candidature a été retenue et la communauté de communes s'appuiera sur les services de l'EBE La Fabrique dans sa mise en œuvre.

Le projet SLIME consiste à lutter contre la précarité énergétique par le biais de visites auprès de ménages volontaires et reconnus en précarité énergétique ...

Ces visites peuvent permettre de conseiller sur les usages et les comportements, fournir des petits équipements pour améliorer le confort ou favoriser les économies, ou orienter les familles vers des dispositifs plus complexes et adaptés à la situation (aides pour des travaux de rénovation...) En 2016, une vingtaine de collectivités françaises ont piloté un SLIME. Depuis le 24 décembre 2015, le programme SLIME donne aux collectivités locales le bénéfice des Certificats d'économies d'énergie (CEE) « Précarité énergétique ». Les collectivités engagées dans un dispositif SLIME peuvent ainsi valoriser une partie des sommes investies via ce dispositif.

La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain met en place en novembre 2017 et pour un an, un SLIME. Ce dispositif ne pourra être renouvelé qu'après un bilan du dispositif et une décision explicite de la communauté de communes. Les bénéficiaires seront les ménages en précarité énergétique dont les revenus sont inférieurs au seuil fixé par l'ANAH.

La communauté de communes mandate l'EBE « La Fabrique » pour intervenir au domicile du ménage en transmettant la fiche de prescription par le biais d'une convention.

Cette convention, valable un an, prévoit de 6 à 80 prestations. Il ne sera pas possible pour la communauté de communes de financer plus de 80 prestations à l'année.

La convention, jointe en annexe prévoit et définit les modalités d'intervention de la FABRIQUE auprès des particuliers.

La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain fournit à la Fabrique les petits équipements d'économie d'énergie à installer chez les ménages pendant la visite à domicile

L'ensemble de la prestation est rémunérée **170€ par ménage**. Les factures sont éditées trimestriellement par La Fabrique.

En sus, la communauté de communes versera un **forfait de 3 400€** par an à la Fabrique, pour la rémunération du temps de coordination, la relation avec les prescripteurs, la réalisation de bilan de l'opération, la participation de la Fabrique aux comités de suivi ainsi que l'achat des équipements de mesure nécessaire pour les visites (Thermomètre, Thermomètre de frigo, Hygromètre, Mètre laser, Watt mètre, Débitmètre gobelet, ...).

Monsieur DELIGNY est sorti de la salle et n'a pas participé aux débats

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

ACCEPTENT de mettre en place le dispositif SLIME sur le territoire de la communauté de communes

DEMANDENT à l'EBE TEST La Fabrique d'effectuer les diagnostics socio-techniques, de rédiger les rapports sur le logiciel SOLIDIAG, de former les familles visitées aux éco-gestes et de poser des petits équipements visant à réduire la facture énergétique selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe.

AUTORISENT le Président à signer les documents et la convention avec l'EBE la FABRIQUE pour définir les conditions d'intervention

AUTORISENT l'inscription budgétaire au BP 2018 concernant le forfait d'intervention de l'EBE la Fabrique à hauteur de 3400 € pour l'achat des équipements de mesure nécessaire pour les visites (Thermomètre, Thermomètre de frigo, Hygromètre, Mètre laser, Watt mètre, Débitmètre gobelet, ...) et la rémunération du temps de coordination, la relation avec les prescripteurs, la réalisation de bilan de l'opération

AUTORISENT la rémunération de la prestation par foyer à 170 € au profit de l'EBE LA FABRIQUE

AUTORISENT l'inscription budgétaire au BP 2018 pour l'acquisition de petits matériels permettant aux particuliers de réduire leur consommation électrique.

AUTORISENT l'inscription d'un montant forfaitaire de 4% du projet au CLER pour l'assistance au montage du dossier et l'animation du dispositif, soit un montant de 223,78 € pour l'année 2017

SOLLICITENT GRDF pour co-financer le petit équipement qui sera remis aux familles

5.4 – BC-2017-1126 - DELIBERATION EXECUTIVE POUR LE MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Le Président présente le nouveau groupement de commande pour l'exploitation des installations thermiques, suite au contrat d'exploitation de chauffage prenant fin au 31 décembre 2017.

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes

Les communes adhérentes sont Allain, Allamps, Colombey-les-Belles, Moutrot, et le RPI la Marelle.

Considérant les montants globaux estimés, (80 000 € par an soit 440 000 € sur 5 ans et 6 mois) et la durée du contrat pour le marché de service, une consultation sous forme d'un appel d'offre ouvert soumis aux dispositions prévues aux articles 66 à 70 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été lancée.

Type de marché :

Marché de Services : Prestation de maintenance et d'exploitation des installations thermiques

Les prestations sont alloties :

Lot 01 : Contrat P1 P2 P3, comprenant donc la fourniture du gaz, pour la MARPA de Colombey-les-Belles

Lot 02 : Contrat P2 P3, pour les autres bâtiments de la Communauté de Communes, et des membres du groupement de commandes.

Il est précisé que pour la Communauté de Communes, la dépense annuelle concerne l'exploitation des bâtiments communautaires (montants estimés à 1000 €/an), des bâtiments locatifs (logements, locaux, Marpa..., dont les montants sont estimés à 55000 €/an), ces dépenses seront répercutées dans les charges locatives.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

PRENNENT ACTE de la procédure de marchés publics suivant les articles 66 à 70 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la mise en place de l'exploitation des installations thermiques.

APPROUVENT la mise en place d'un groupement de commande avec les communes et la convention constitutive du groupement de commandes relative aux installations thermiques.

APPROUVENT l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes

ACCEPTENT d'engager les frais relatifs à ladite convention

ACCEPTENT le rôle de coordonnateur de la communauté de communes tel que défini dans la convention constitutive

DESIGNENT Monsieur Guy CHAMPOUGNY, Vice-Président en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes.

AUTORISENT le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

6 – MOYENS GENERAUX

6.1 – ETUDE POUR UN PROJET DE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR

Le Président fait état de la réunion du groupe de travail constitué sur la mise en place de nouveaux locaux. Lors de cette réunion a été évoquée l'idée de création d'un réseau de chaleur sur Colombey les Belles pouvant alimenter en chauffage divers bâtiments public ou parapublic : futur siège de la communauté de communes, MARPA, écoles, salle des fêtes, collège, etc ... De plus, dans la logique de la dynamique TEPOS, ce réseau pourrait être alimenté par une chaufferie bois. Avant d'aller plus loin dans ce projet, il est proposé de faire une étude afin d'en mesurer la pertinence. Cette étude pourra être prise en charge en partie par l'ADEME et le Conseil Régional dans le programme Climaxion.

6.2 – BC-2017-1127 - INDEMNITE TRESORIERE

Le Président présente la demande de la Trésorière de Colombey concernant les indemnités de conseil du comptable public. Ces indemnités sont proratisées en fonction du taux de conseil attribué.

Madame WOLSKI, Comptable du Trésor, assure des prestations de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Aussi, il est proposé de verser une indemnité de conseil égale à 100 % de l'indemnité de conseil théorique, calculée conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Pour rappel, les opérations d'ordre n'entrent pas dans le calcul du barème, il s'agit de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement sur les 3 derniers exercices, soit un montant de 1062.26 € brut et 968.17 € net.

Le président procède au passage au vote

1 abstention -1 contre -12 favorables

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

ACCEPTENT de verser une indemnité de conseil de 100 % pour Madame WOLSKI, Comptable du Trésor pour 2017.

6.3 – BC-2017-1128 - FONDS DE CONCOURS

Vu l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui modifie les champs d'application des fonds de concours,

Vu les dispositions de l'article L5214-16 IV et V du Code Général des Collectivités

Vu la délibération 2017-1012 prise en Conseil de Communauté le 29 MARS 2017, par laquelle la Communauté de Communes décidait d'attribuer à ses communes membres un fonds de concours pour contribuer aux dépenses communales d'aménagement, de création ou de fonctionnement d'équipements d'intérêt commun.

Vu la délibération 2017- 1036 du CC 31 MAI 2017 portant répartition et modalités du règlement du fonds de concours

Vu les différentes relances faites auprès des communes

Les élus sont invités à prendre connaissance du tableau joint en annexe qui précise le montant arrêté par commune et l'état d'avancement des justificatifs transmis.

Ci-dessous la liste des communes dont les dossiers sont complets et qui peuvent bénéficier du versement du fonds de concours 2017. Les communes doivent transmettre les dossiers complets pour pouvoir bénéficier du fonds, au cours d'un prochain bureau communautaire, d'autres dossiers seront présentés. (pour information, cette liste vient compléter la liste des fonds de concours attribué lors du bureau communautaire de novembre)

COMMUNES	FONDS DE CONCOURS 2017
BARIZEY AU PLAIN	3 244€
CREPEY	3 334 €
FECOCOURT	654 €
PULNEY	435 €
SAULXURES LES VANNES	2 457 €
URUFFE	3 820€
TRAMONT EMY	276€
TOTAL	14 220€

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

AUTORISENT le Président à procéder au versement des fonds de concours pour les communes dont les dossiers sont complets tels que présentés ci-dessus au BP 2017

AUTORISENT le Président à signer tous les documents découlant de la présente.

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

BC-2017-1115 - Action un temps pour soi 2018 avec l'association Familles Rurale
BC-2017-1116 - Avenants aux conventions d'objectif avec le GIP « Grandir et vieillir en Pays de Colombey et du Sud toulais »
BC-2017-1117 - renouvellement du bail occupation précaire en bail commerciale à l'entreprise EZA SECURITE
BC-2017-1117 - renouvellement du bail de l'entreprise CHANG
C-2017-1119 - Demande de financement C.T.S au C.D 54 pour la saison estivale
BC-2017-1120 - Bilan financier culture 2017
BC-2017-1121 - Budget prévisionnel 2018
BC-2017-1122 - Délibérations Cache-Cache média
BC-2017-11203 - Avenant accès déchetterie
BC-2017-1124 - Diagnostic territorial de la fonction tri des déchets ménagers secs recyclables
BC-2017-1125 - Projet SLIME
BC-2017-112 6 - Délibération exécutive pour le marché d'exploitation des installations thermiques
6.2 – BC-2017-1127 - Indemnité trésorière
6.3 – BC-2017-1128 - Fonds de concours

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Président,
Philippe PARMENTIER

